

Communication au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 22 décembre 2017

Dispositif de vidéoprotection de l'Eurométropole de Strasbourg: rapport d'activité 2016/2017.

Centre de supervision vidéo (CSV) et comité d'éthique.

La collectivité a mis en place, dès 2003, un important dispositif de vidéoprotection intercommunal. Dispositif central dans la stratégie globale de prévention et de sécurité de l'Eurométropole de Strasbourg, son déploiement a été réalisé progressivement. En effet, les demandes motivées d'extension ou de compléments du dispositif de vidéoprotection sont validées après une analyse fine de la situation, la détermination des priorités et après l'avis du comité d'éthique.

Cette communication vous présente le bilan d'activité 2016-17 du dispositif global à savoir :

- le Centre de Supervision Vidéo (CSV) composé de 570 caméras ;
- le comité d'éthique vidéoprotection ;
- les perspectives de mise en œuvre en 2017-18.

I – Activité du centre de supervision vidéo (CSV) en 2016-17

Les quelque 570 caméras reliées au CSV réparties sur la voie publique (367) et dans les lieux ouverts au public (201) ont permis aux 21 opérateurs de vidéoprotection de :

	2016	2017 (9 mois)
Transférer des images en direct	5695	4859
Signaler des infractions	611	506
Visionner des images à la suite d'un dépôt de plainte	2248	1983
Transmettre des images à la Police / Gendarmerie nationale sur réquisition judiciaire	574	465

Par ailleurs, le CSV assure la gestion et le suivi de la télésurveillance pour près de 400 sites de l'Eurométropole. Le CSV a été sollicité en 2016-17 pour :

	2016	2017 (9 mois)
Vérifier des remontées d'alarme	3139	3757
Recourir à une société de gardiennage pour effectuer la levée de doute	1027	733
Appeler la Police municipale de Strasbourg pour effectuer la levée de doute	157	205
Réceptionner les déclenchements d'un bouton « anti-agression » par un agent de la collectivité	106	66

Le contexte national de ces derniers mois, et l'instauration de l'état d'urgence pendant près de deux ans, a nécessité une mobilisation et une implication majeure des agents du CSV, en particulier lors des éditions du Marché de Noël, de la Grande Braderie et de la Fête de la Musique ou encore lors de la cérémonie d'hommage à Helmut Kohl.

Les coûts de fonctionnement et d'investissements de la vidéoprotection s'élevaient pour 2016 à :

- 314 000 € en fonctionnement pour la maintenance système (hors frais de personnel),
- 597 000 € en travaux d'investissements.

Pour rappel, la part de financement de l'Etat via le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) a atteint 57 385 € pour les investissements réalisés.

Le 3 mars 2017, le Conseil de l'Eurométropole a voté un programme pluriannuel d'investissements (PPI) pour la vidéoprotection d'un montant de 3 000 000 € sur 5 ans. Cette enveloppe permettra d'étendre progressivement le réseau et les dispositifs vers des communes non couvertes et de renouveler le parc de caméras pour s'adapter aux évolutions technologiques. Un marché public de fournitures et de services d'équipements en vidéoprotection sera lancé en 2018, pour une durée d'un an renouvelable trois fois, en cohérence avec la durée de ce PPI.

II- Activité du Comité éthique vidéoprotection en 2016-17.

Le Comité d'éthique vidéoprotection de l'Eurométropole, dans sa composition renouvelée en 2014, est présidé par Jean-Paul Costa, Président de la Fondation René Cassin - Institut des Droits de l'Homme. Le comité se prononce sur l'opportunité de l'installation de tout dispositif de vidéoprotection demandé par les maires des communes.

Une fois validée par le Comité d'éthique vidéoprotection, l'autorisation d'installer une caméra visionnant la voie publique reste toutefois de la seule compétence du Préfet. En 2016-17, le comité d'éthique s'est réuni à trois reprises : les 15 janvier et 14 septembre 2016, et le 22 juin 2017. Il a étudié et validé des demandes de 12 communes, déployées en zone gendarmerie et police nationales comme suit :

Zone Gendarmerie nationale				
Communes	Dispositifs validés en 2016	Dispositifs validés en 2017	Dispositifs en fonctionnement 2017	Prévision 2018
ECKBOLSHEIM		1		1
FEGERSHEIM	9 (renouvellement HD)		9	
GEISPOLLSHEIM	7 (renouvellement HD)		7	
LAMPERTHEIM	1		1	
LA WANTZENAU	4		3	
MUNDOLSHEIM		4		4
SOUFFEL-WEYERSHEIM		17 (renouvellement HD)		7
VENDENHEIM	4		3	1

Zone Police nationale				
Communes	Dispositifs validés en 2016	Dispositifs validés en 2017	Dispositifs en fonctionnement 2017	Prévision 2018
BISCHHEIM		1		1
ILLKIRCH-GRAFF.	2	2	3	1
OSTWALD	2	1	3	
STRASBOURG	12	14	20 (dont 6 Port du Rhin, 3 Hôtel de police, 3 Caserne Gendarmerie)	6

Faits marquants pour les deux zones :

- équipement de 4 nouvelles communes de l'Eurométropole : Mundolsheim, La Wantzenau, Plobsheim et Vendenheim ;
- équipement du secteur Sellénick (Strasbourg) dans le cadre du plan Vigipirate renforcé ;
- équipement du secteur Port du Rhin (Strasbourg) dans le cadre de l'arrivée du tramway vers Kehl ;
- équipement des abords de la caserne de gendarmerie Ganeval et de l'Hôtel de police à Strasbourg, et de la caserne Leclerc à Illkirch-Graffenstaden ;
- passage en haute définition des caméras de première génération du secteur de l'Elsau et de la Gare (Strasbourg) ;

- stade de la Meinau : 4 dispositifs de voie publique et 85 dispositifs internes au stade de la Meinau (Evolution du Racing Club de Strasbourg en Ligue 1) ;
- actualisation de la convention liant la Gendarmerie nationale et l'Eurométropole.

III - Les perspectives pour l'année 2018

Les instances du Contrat Intercommunal de Prévention et de Sécurité (CIPS) ont validé les orientations suivantes :

- réunion bisannuelle du Comité d'éthique vidéoprotection ;
- intégration progressive des dispositifs des 5 communes ayant rejoint l'Eurométropole au 1^{er} janvier 2017 (8 dispositifs de voie publique et 11 dispositifs d'équipements publics) ;
- installation et financement des dispositifs votés en Comité d'éthique au mois de juin 2017 ;
- poursuite du déploiement raisonné de la vidéoprotection et de la modernisation des dispositifs existants sur les communes de l'Eurométropole ;
- poursuite du changement progressif des caméras existantes vers une technologie numérique ;
- poursuite de l'actualisation des différentes conventions liant les partenaires et l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre de la mise à disposition de dispositifs ;
- poursuite de la sécurisation de sites sensibles (casernes de Gendarmerie).

**Communiqué le 22 décembre 2017
par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 27 décembre 2017**